

Renvoi au comité d'instruction publique de la délibération du conseil-général de la commune de Rouen, qui établit dans la commune des exercices, jeux et danses décadaires, lors de la séance du 30 messidor an II (18 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité d'instruction publique de la délibération du conseil-général de la commune de Rouen, qui établit dans la commune des exercices, jeux et danses décadaires, lors de la séance du 30 messidor an II (18 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 278;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23879_t1_0278_0000_13

Fichier pdf généré le 21/07/2021

15

L'administration du district de Tarbes, département des Hautes-Pyrénées, remercie la Convention de l'établissement du gouvernement révolutionnaire; jure de concourir de tout son pouvoir à son exécution: elle félicite la Convention sur ses immenses travaux, et l'invite à demeurer à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Tarbes, 9 mess. II] (2)

« Citoyens Législateurs,

L'administration Révolutionnaire et régénérée du district de Tarbes, vous doit dans les premiers instants de son existence politique, l'hommage de ses sentimens patriotiques, vous avés donné à l'univers l'exemple de toutes les vertus civiques, en décrétant un gouvernement révolutionnaire, qui est la terreur de la Tyrannie et la sauvegarde de la liberté. Nous voulons concourir de tous nos efforts à son exécution, en le faisant aimer et respecter dans cette partie du Département où nous exerçons des fonctions administratives.

Notre régénérateur et votre digne collègue nous a donné l'exemple du plus grand dévouement et du plus grand courage. Oui, citoyens, en dépit des scelerats qui veulent assassiner le bonheur du peuple dans la personne de ses représentans les plus caractérisés, nous trouverons dans notre arrondissement des geofrois qui veillent à leur conservation.

Législateurs ! L'univers vous doit des applaudissemens, les françois vous doivent leur reconnaissance. Vous avés fait disparaître toutes les traces de l'esclavage des hommes. Vous avés extirpé la mendicité de nos campagnes, graces éternelles vous soient rendues philosophes humains ! vous avés versé des consolations sans distinction dans les familles de nos deffenseurs les plus interessants puisqu'ils sont les moins fortunés. Vous avés rependu la lumière et la consolation dans nos cœurs, en décrétant la reconnaissance de l'être suprême et l'immortalité de l'âme.

Citoyens, votre gloire est au comble, vous recueillis déjà les bénédictions du peuple et la reconnaissance de la posterité vous attend. Continués donc vos sublimes travaux, restés à votre poste, tous les bons patriotes vous y invitent et le salut de la République vous le commande. S. et F. ».

ABBADIER (*presid.*), MASCASSIES fils, DARRIEUX, QUE-
RILHAC, GARRY
[et 4 signatures illisibles]

16

Les héritiers de Boussiron, district de Montlieu, département de la Charente-Inférieure, font don à la patrie du montant de la finance et accessoires de la charge de notaire à la ci-devant sénéchauffée de Saintes, dont étoit pourvu ledit feu Boussiron leur parent.

(1) P.V., XLI, 322.

(2) C 309, pl. 1201, p. 34.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (1).

17

L'agent national du district de Rodez, département de l'Aveyron, donne connoissance à la Convention du courage et du dévouement à la patrie de 2 citoyens âgés d'environ quinze ans, qui lui ont demandé un ordre de route pour aller à l'armée où ils sont allés en effet, et qui ont prêté le serment de n'en revenir qu'à la paix.

Mention honorable du dévouement, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (2).

[L'agent national près le district de Rhodès écrit : 2 jeunes citoyens, âgés à peine de 14 ans, dont l'un est neveu du représentant Bô, sont venus me demander un ordre de route pour se rendre aux frontières d'Espagne. J'ai voulu les envoyer à l'école de Mars : ils m'ont opposé la plus vive résistance; nous n'aurons pas de part à la victoire, m'ont-ils dit. Pressé par leurs sollicitations, je me suis rendu à leur vœu; ils sont partis en protestant qu'ils ne reviendroient que lorsque la république ne compteroit plus d'ennemis. Une patrie qui a de tels enfans est invincible (3)].

18

Les membres composant le conseil-général de la commune de Rouen, département de la Seine-Inférieure, adressent à la Convention nationale extrait de leur délibération du 26 prairial, qui établit dans cette commune des exercices, jeux et danses publics décadaires, et du procès-verbal de la fête qui y a été célébrée le 30 du même mois.

Insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (4).

19

La société populaire de Marsal, département de la Meurthe, fait part de la joie qu'elle a éprouvée à la nouvelle de la prise de Charleroi; elle invite la Convention à changer ce nom et à en substituer un plus convenable à des républicains français.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (5).

(1) P.V., XLI, 322.

(2) P.V., XLI, 322. Bⁱⁿ, 1^{er} therm.; M.U., XLII, 9.

(3) J. Fr., n° 662; J. Sablier, n° 1445.

(4) P.V., XLI, 322. Bⁱⁿ, 4 therm.; J. Sablier, n° 1445.

(5) P.V., XLI, 323. Bⁱⁿ, 3 therm.; Débats, n° 670; M.U., XLII, 73.